

# VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

CANTON DE PONTARLIER

## Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

**Objet : JUSTICE ET POLICE -- Circulation – Interdiction de circulation  
rue de la Sablière les 9 et 10 décembre 2024.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise BTP LOIGET LONCHAMPT afin d'interdire la circulation, rue de la Sablière, les 9 et 10 décembre 2024 pour le montage d'une grue,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 – Interdiction de circulation**

**Du lundi 9 décembre 2024, 12 h 00 au mardi 10 décembre 2024, 18 h 00,**  
la circulation sera interdite à tout véhicule :

- rue de la Sablière : entre la place Georges Clémenceau et la rue Arthur Bourdin.

Les véhicules arrivant de la rocade Pompidou seront déviés via la rue Dr Grenier et la place Clémenceau. Les véhicules arrivant du boulevard Pasteur via la place Clémenceau.

#### **ARTICLE 2 -**

Les panneaux de signalisation et de déviation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

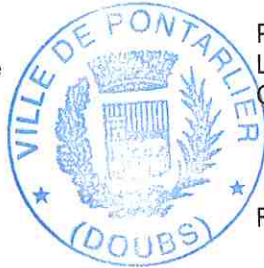
.../...

### **ARTICLE 3 -**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 2 décembre 2024

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. PREVAL
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,  
Le conseiller municipal délégué à la  
Citoyenneté,

Romuald VIVOT